

MANDEMENT
de MONSEIGNEUR de SAINT-VALLIER, 1719

†

NOUS JEAN PAR LA GRACE Et du S^t Siege Apostolique Euêque de quebec, a Nos tres Chers Enfants Les habitans de La paroisse de Ville marie Salut Et Benediction En N. S.

C'est avec douleur que nous avons appris a Notre retour de france Le mauvais Vsage ou vous etiés de paroitre contre La bienséance En simple chemise sans caleçon Et san culotte pendant L'eté pour euiten La grande Chaleur, cequi Nous a d'autant plus surpris que nous

(1) Ce document fait partie de la collection de M. A.-Léo Leymarie. *Papier timbré de la GÉNÉRALITÉ DE PARIS. 4 pages. 323 mill. sur 220 mill.*

voïons violer parla Les regles de modestie que Lapôtre demande dans tous les Chretiens, vne occasion si prochaine de peché a Vous Et aux autres personnes qui peuuent vous voir dans cet estat, Nous mettant dans L'obligation de vous représenter Le Nombre jnnombrable de pechés dont vous vous trouuerés coupable a L'heure de La mort, non seulement des Vôtres, mais Encore de ceux d'autruy dont Le prophete Roy demandoit avec tant d'jnstance a Dieu d'etre delivré, qui sont d'autant plus dangereux qu'on ne Les connoit point, Et qui ne Laissent pas d'irriter Dieu d'une maniere a Le porter a refuser Les graces Les plus Necessaires ; Nous a déterminé a demander a monsieur Le marquis de Vaudreüil Gouverneur General de tout Le pays ; a semployer a nous aider a deraciner dans votre paroisse vne si detestable coutume qui seroit La cause asseurée de La damnation d'un grand nombre de peres de famille aussi bien que des Enfants, si vous n'aués égard a Nos remontrances Et Exhortations paternelles ausquelles si vous vous rendes, Nous pouvons vous assurer que nous vous regarderons comme nos plus Chers Enfants, que nous aurons de nouveau Engendré En Jesus Christ, *Quos iterum parturis in Christo.* Il n'y a point de Benediction temporelle Et spirituelle que nous ne Cherchions a Vous procurer Nos tres chers Enfants ; si vous nous donnés La Consolation de Vous mettre dans un estat plus modeste Lorsque vous travaillerés ou agirés, que si vous nous obligés de gemir devant Dieu sur L'opiniatreté avec Laquelle quelques-uns de vous voudroient garder une si detestable coutume que nous regardons comme pernicieuse a la société ciuile aussi bien qu'aux bonnes meurs, il n'y a rien que nous ne fassions auprès de Dieu Et des hommes pour vous faire Entrer sur cela dans votre deuboir, mais nous Esperons de Labonté de vos coeurs, Et de La docilité d'Enfants que vous devés faire paroître pour Vôte premier pasteur dans toutes Les choses qu'il peut Exiger de vous pour Vôte Salut que ce dessordre cessera Et que nous aurons La consolation d'avoir En vous des chrestiens fideles Et des Enfants dociles. *Et erunt docibiles Dei* : Donné a Ville marie sous nôtre sein Et celuy de nôtre secretaire, Et scellé du sçeau de Nos armes ce Vingt sixième avril mil sept cent dix neuf. (1)

Jean eveque de quebec

(Sign. aut.)

Par Monseigneur

TESSIÉ

(avec paraphe)

[au dos] contre ceux qui
vont sans culottes
et sans calçons

1719

(1) Ce document fait partie de la collection de M. A.-Léo Leymarie. Papier 4 pages. 235 mill. sur 176 mill. sceau à la 3^e page).